

Mandat de vente

Barème maximum applicable au 1er janvier 2025

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf si une stipulation contraire est prévue au mandat.

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 49 999 €	5 000 €
50 000 € à 99 999 €	7 000 €
100 000 € à 149 999 €	8 000 €
150 000 € à 199 999 €	9 000 €
A partir de 200 000 €	5 %
Fonds de commerce	10 %



Honoraires location

à la charge de chaque partie : bailleur et locataire

Visite, dossiers et rédaction du bail :
Pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendue : **8€ TTC /m²**

Visite, dossiers et rédaction du bail :
Pour les logements situés en zone tendue : **10€ TTC /m²**

Visite, dossiers et rédaction du bail :
Pour les logements situés en zone très tendue : **13€ TTC /m²**

Etat des lieux : **3€ TTC /m²**

Plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 01/08/2014 -

